



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente du mois de novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Frédéric NEGRI - Christian ROTH - Henri ROTH- Marc VALKER

Monsieur Jean DAVAL est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 13 octobre 2015 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité, en mentionnant que dans le point 3 il s'agit du 20 octobre 2015 et non pas du 20 avril 2015.

1/ MODIFICATION DU PROTOCOLE D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET REGLEMENT DES CONGES

Rapporteur : Patrice VERNIER

Après de 14 ans de pratique et suite au décret du 28 mai 2015 fixant les dispositions relatives aux dons de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade, il convient d'apporter au protocole d'aménagement du temps de travail de nouveaux compléments et modifications, à savoir :

- L'intégration du don de jours de congés aux parents d'enfants gravement malades,
- La réduction de la pause méridienne d'une heure à quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**:

- d'accepter le protocole d'aménagement du temps de travail et règlement des congés,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

2/PROJET COUVET : CHOIX DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Brigitte COTTIER et Françoise MARCHAND

Suite aux diverses réunions et visites, il convient maintenant de se prononcer sur le choix du mode d'accueil de la structure pour la petite enfance.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'affecter le rez-de-chaussée de la grange à un logement adapté à la petite enfance,
- de continuer les études,
- de ne pas se prononcer pour le moment sur le choix MAM/micro crèche.

3/CLSH : CHOIX DU MODE DE GESTION

Rapporteur : Brigitte COTTIER et Jean-Philippe LAURENT

Lors de la dernière réunion avec les responsables du club vacances, les nouveaux membres du bureau ont émis le souhait de ne plus avoir la gestion à assurer compte tenu des lourdeurs administratives et des règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal décide à **14 voix pour** :
-d'autoriser la continuité du CLSH.
Le Conseil Municipal décide à **13 voix pour et 1 abstention** :
- de confier la gestion aux FRANCAS
M. Jean-Philippe LAURENT ne prends pas part au vote.

4/LOI NOTRÉ

Rapporteur : Patrice VERNIER

Monsieur le Maire informe que l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit qu'il est établi dans chaque département un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit notamment les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres.

Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion des syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les propositions d'évolutions suivantes :

Le périmètre de PMA (29 communes 117 015 habitants) serait élargi avec 4 communautés de communes :

- CC de la Vallée du Rupt : 13 communes 4 999 habitants
- CC du pays de Pont de Roide : 11 communes 8 029 habitants
- CC des 3 cantons : 11 communes : 7 671 habitants
- CC des balcons du Lomont : 12 communes 6 044 habitants

Soit un total de 76 communes pour 143 758 habitants

Le Conseil Municipal décide à **12 voix pour et 3 abstentions** :
- d'accepter la proposition du schéma départemental et coopération intercommunale du Doubs,
-d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

5/TRAVAUX MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteurs : Christian ROTH et Marc VALKER

Dans le cadre du transfert de la mairie à l'étage, des travaux d'accessibilité et de rénovation de la cage d'escalier et du hall sont nécessaires.

Le Conseil Municipal décide à **9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention** :

- de choisir une main courante en bois réalisée par la Menuiserie Ebénisterie BONNOT,
- de profiter de l'installation du secrétariat de mairie à l'étage pour supprimer le local existant dans le hall et réétudier les travaux de peinture, décoration du hall du rez-de-chaussée,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

6/ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFAGE SDF/FOYER DES JEUNES

Rapporteur : Patrice VERNIER

Fin octobre une consultation a été lancée pour une étude de faisabilité pour le chauffage de la salle des fêtes et du foyer.

Le dossier de consultation vous sera remis sur table.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de retenir l'entreprise Image et Calcul pour un montant de 2900€,
- de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 75%,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

7/ONF – ETAT D'ASSIETTE

Rapporteur : Marc VALKER

Vu le Code forestier,

Exposé des motifs :

L'Adjoint au Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Vandoncourt, d'une surface de 239 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 12/02/2014. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2016-2017 ;

Considérant l'avis de la commission 7 – autour de la cité formulé lors de sa réunion du 02/11/2015.

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2016-2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2016-2017, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Le Conseil Municipal décide à **14 voix pour et 1 abstention** :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes 2016-2017 dans sa totalité,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

8/ BIENS COMMUNAUX : ACCEPTATION DE PROPRIETES

Rapporteur : Christian ROTH

Afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement d'entrée d'agglomération rue des Chênevières les conjoints JACQUIER - LAURENT - RIPPSTEIN ont consenti le délaissement à titre gratuit d'une partie de leur propriété.

Afin de permettre la cession au profit de la commune des parcelles cadastrées section C numéros :

- 1128 d'une contenance de 2 m² issue de la propriété n° 1085 de M. et Mme JACQUIER Stéphane,
- 1129 d'une contenance de 8 m² issue de la propriété n° 158 de M. LAURENT Denis,
- 1131 d'une contenance de 14 m² issue de la propriété n° 157 de M et Mme RIPPSTEIN Alain,
- 1133 d'une contenance de 17 m² issue de la propriété n° 156 de M et Mme RIPPSTEIN Alain,
- 1135 d'une contenance de 40 m² issue de la propriété n° 155 de M et Mme RIPPSTEIN Alain,
- 1137 d'une contenance de 21 m² issue de la propriété n° 155 de M et Mme RIPPSTEIN Alain

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'accepter la propriété des parcelles ci-dessus,
- d'engager la procédure de mutation,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

9/ TRAVAUX RUE DES CHENEVIERES (RD480) AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX 2015-01

Rapporteur : Christian ROTH

Considérant :

- le marché 2015 -01 passé avec l'entreprise EUROVIA Alsace Franche-Comté pour les travaux rue des Chênevières (RD 480) Aménagement d'un trottoir et entrée d'agglomération.
- L'ajustement des quantités réellement mises en œuvre sur la base du bordereau des prix du marché.
- L'intégration au bordereau de prix nouveaux pour les travaux prescrits par Service Territorial d'Aménagement du Conseil général du Doubs :
 - o remblaiement en graves ciment des fouilles pour canalisation d'eaux pluviales,

- remblaiement en graves bitumes 0.14 de la partie terrassée pour la réalisation de la chicane.
- Les travaux supplémentaires objet de prix nouveaux au bordereau :
 - mise à niveau des chambres et remplacement d'un tampon béton par un tampon fonte suite aux travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication,
 - ré profilage en graves bitumes 0.14 en section courante avant application des enrobés mécanique,
 - pose de bordures de type P1 ou P3 en limite de propriétés privée pour ajustement des niveaux.
 - poursuite des enrobés mise à disposition d'une raboteuse ½ journée
- La prolongation du délai du marché au 15 décembre 2015

L'évaluation de l'ensemble des travaux modificatifs l'avenant n° 1 porte le montant du marché à :

MONTANT INITIAL,	42 131,57 €	H.T	8 426,31 €	T.V.A. 20%	50 557,88 €	TTC
Avenant N°1	17 874,24 €	H.T	3 574,85 €	T.V.A. 20%	21 449,09 €	TTC
Nouveau Montant	60 005,81 €	H.T	12 001,16 €	T.V.A. 20%	72 006,97 €	TTC

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :
-d'autoriser le maire à signer l'avenant 1.

10/ACHAT DE TERRAIN

Rapporteur : Patrice VERNIER

M. Jean-Pierre MARCHAND, domicilié à Pierrefontaine les Blamont, propriétaire de plusieurs parcelles sur la commune de Vandoncourt souhaite en vendre certaines. Parmi celle-ci deux peuvent intéresser la commune :

- parcelle n°980, section C lieu-dit « Chenevières » de 11 à 19 ca.
- parcelle n°67, section E lieu-dit « Coteau la truie » de 35 à 10 ca.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- l'acquisition de la parcelle c980 d'une superficie de 11 ares à raison de 1000€/are et de la parcelle E67 pour un montant de 3740€ (estimation ONF),
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

11/ACQUISITION EMPLACEMENT RESERVE

Rapporteur : Christian ROTH

La commune a été informée de la vente de la parcelle section AC n°234 rue d'Abbévillers, cette parcelle est grevée de l'emplacement réservé n°05. Il y a lieu d'acquérir cet emplacement réservé pour la desserte de la zone AU au lieu-dit « Les champs sous le bois ».

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- l'acquisition de la surface concernée par l'emplacement réservé,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent ou d'échanger avec la parcelle section AC n°45 en cas de cession sur profit de la commune.

Questions diverses :

- Vente de matériel ancien non utilisé (épareuse et vieille lame à neige) : accord du Conseil Municipal pour la mise en vente.
- Demande du président de l'ASAV pour installer 2 abris au stade de foot selon la réglementation : accord du Conseil Municipal.

Dates à retenir :

- Mercredi 6 janvier : Vœux du Maire,
- Lundi 18 janvier : Conseil Municipal,
- Mercredi 27 janvier : Bulletin n°107,
- Jeudi 28 janvier : Accueil des Nouveaux Damas,
- Mardi 9 février : Conseil Municipal Privé,
- Jeudi 31 mars : Réunion Publique,
- Mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 mai : Paris avec les élus de HARDT,
- Lundi 23 mai : Conseil Municipal.

Séance levée à 23 heures 35.